

# DEMANDE D'INSCRIPTION EN AUDITEUR OU AUDITRICE LIBRE

Si vous souhaitez vous inscrire en tant qu'auditeur ou auditrice libre, vous devrez déposer votre demande au service des inscriptions, à l'adresse : [inscriptions@liste.parisnanterre.fr](mailto:inscriptions@liste.parisnanterre.fr).

Ce statut vous donne accès aux Cours Magistraux (CM) de 1er cycle de l'Université Paris Nanterre. Il donne aussi accès, à certains Travaux Dirigés (TD) de 1er cycle si l'enseignant.e donne son accord, et à la bibliothèque universitaire.

Il ne permet pas de bénéficier des avantages accordés aux étudiant.e.s (bourses, logement en cité universitaire, sécurité sociale) même si les auditeurs et auditrices libres s'acquittent des droits de scolarité et disposent d'une carte d'étudiant.e.

Ce statut ne permet pas de se présenter à un examen, ni d'obtenir un diplôme, ni de faire un stage.

Avant de s'inscrire administrativement, il est recommandé à toute personne sollicitant ce statut de se renseigner auprès de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) ou des UFR organisatrices afin de s'assurer de la compatibilité des emplois du temps avec les activités personnelles et de la possibilité ou non de pouvoir assister à certains travaux dirigés.

Mis à jour le 16 avril 2019

## ▶ En savoir plus

[Téléchargez les calendriers et procédures de demande d'inscription](#)



<https://www.parisnanterre.fr/s-inscrire/demande-d-inscription-en-auditeur-ou-auditricelibre-242014.kjsp?RH=FOR>